

Tarifs et taxes diverses guide 2022

Délibération
du 31 janvier 2022



 VilleAnnecy
www.annecy.fr

ANNECY

LIBELLE	TARIFS applicables au 1er janvier 2021	TARIFS applicables au 14 février 2022
DROITS D'UTILISATION DES VOIRIES		
Location d'infrastructures de réseau de communications électroniques propriété de la Commune.		
Fourreau tout diamètre (y compris chambres de tirage) - tarif par ml/fourreau/an	2,05 €	2,20 €
Occupation du domaine public et des infrastructures municipales par les opérateurs de télécommunications		
Occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'équipements techniques de téléphonie mobile - tarif par station relais (hors convention spécifique)	11 000,00 €	11 000,00 €
DP routier communal : artère en souterrain - le km/artère */an	38,80 €	40,07 €
DP routier communal : artère en aérien - le km/artère */an	51,74 €	53,43 €
DP routier communal : autres (cabines, chambres) - le m ² /an	25,87 €	26,72 €
DP non routier communal : artère en souterrain - le km/artère */an	1 293,45 €	1 335,77 €
DP non routier communal : artère en aérien - le km/artère */an	1 293,45 €	1 335,77 €
DP non routier communal : autres (cabines, chambres) - le m ² /an	840,74 €	868,25 €
<p><i>* Tarification selon décret N°2005-1676 - On entend par artère : dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre et dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.</i></p>		